

Troove...

Flers

L'Itep craint une éventuelle suppression de poste

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 2 mars 2017
420 mots | Béatrice PROVOST



Le directeur *Éric le Bigot* et son personnel refusent de perdre un enseignant.

L'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (Itep) accueille 52 jeunes, de 6 à 20 ans. La nouvelle carte scolaire annonce la perte d'un poste d'enseignant, que son directeur refuse.

Entretien

Éric Le Bigot, directeur de l'Itep Désiré-Pilot, qui accueille des jeunes de Flers, de la Mayenne, de la Sarthe dans quatre internats et deux centres d'activités de jour, tous implantés en ville.

Est-ce que les enfants de l'Itep sont en situation de handicap ?

Cela peut paraître atypique, mais ils ne présentent pas de déficience. Leurs difficultés concernent le relationnel, très souvent avec les adultes, ce qui les empêche de se construire sereinement.

Comment travaillez-vous avec eux ?

L'activation du triptyque (thérapeutique, éducatif, pédagogique) leur permet de se construire ou de se reconstruire, afin qu'ils reprennent le cours de leur histoire. Pour beaucoup cela signifie reprendre un cycle scolaire ordinaire.

Nous les amenons à passer des diplômes : Alexandre, par exemple, a obtenu un bac pro et un travail. Cela ne peut se faire sans les membres de l'Itep et des professeurs qui ont appris à travailler auprès d'eux. L'accompagnement se fait souvent au niveau individuel. C'est un travail énorme ! À trois, ils sont déjà peu, surtout depuis la suppression d'un enseignant il y a 4 ans.

Pourquoi risquez-vous de perdre encore un enseignant ?

Nous n'avons aucune explication. En principe, il y a réduction par manque d'effectifs. Ici, ce n'est pas le cas. En 2016, l'Itep a signé une convention « Unité d'enseignement » avec l'éducation nationale, afin de formaliser l'activité pédagogique. C'est une véritable incompréhension.

Que va-t-il se passer en cas de suppression ?

Une telle situation remettrait la rentrée prochaine en cause. Les jeunes de plus de 14 ans n'auront plus de scolarité. Cela veut dire que les collèges de Flers devront les prendre !

Cette nouvelle fermeture remet aussi en question les fondements de la loi de 2005 : elle garantit à tous les enfants, en situation de handicap ou non, le droit et la possibilité d'avoir une scolarité adaptée.

Qu'allez-vous faire ?

Nous ne pouvons laisser faire une telle chose, et nous voulons des explications. Nous irons donc voir le député-maire Yves Goasdoué.